

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF149

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 10

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« c) A chaque occurrence, l'expression « le crédit d'impôt » est remplacé par l'expression : « la réduction d'impôt » ;

« d) Au 7. Supprimer les mots : « S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à contenir l'évolution préoccupante du coût budgétaire du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE) en le transformant en réduction d'impôt.